

PIÈCE IV : NOTICE D'INCIDENCE

1. Analyse de l'état initial du site

1.1 Environnement immédiat du site

Le projet se situe dans le département de la Manche (50) sur la commune de Granville. La cote du terrain naturel est comprise entre + 13 et + 24 m NGF.

1.2 Contexte hydrologique

Le Ruisseau du Boscq traverse le site d'étude (Figure 4). D'après le site Internet <http://www.sandre.eaufrance.fr>, ce ruisseau est un cours d'eau naturel de 17,7 km. Il prend sa source dans la commune de La Meurdraquière et se jette dans la Manche au niveau de la commune de Granville.

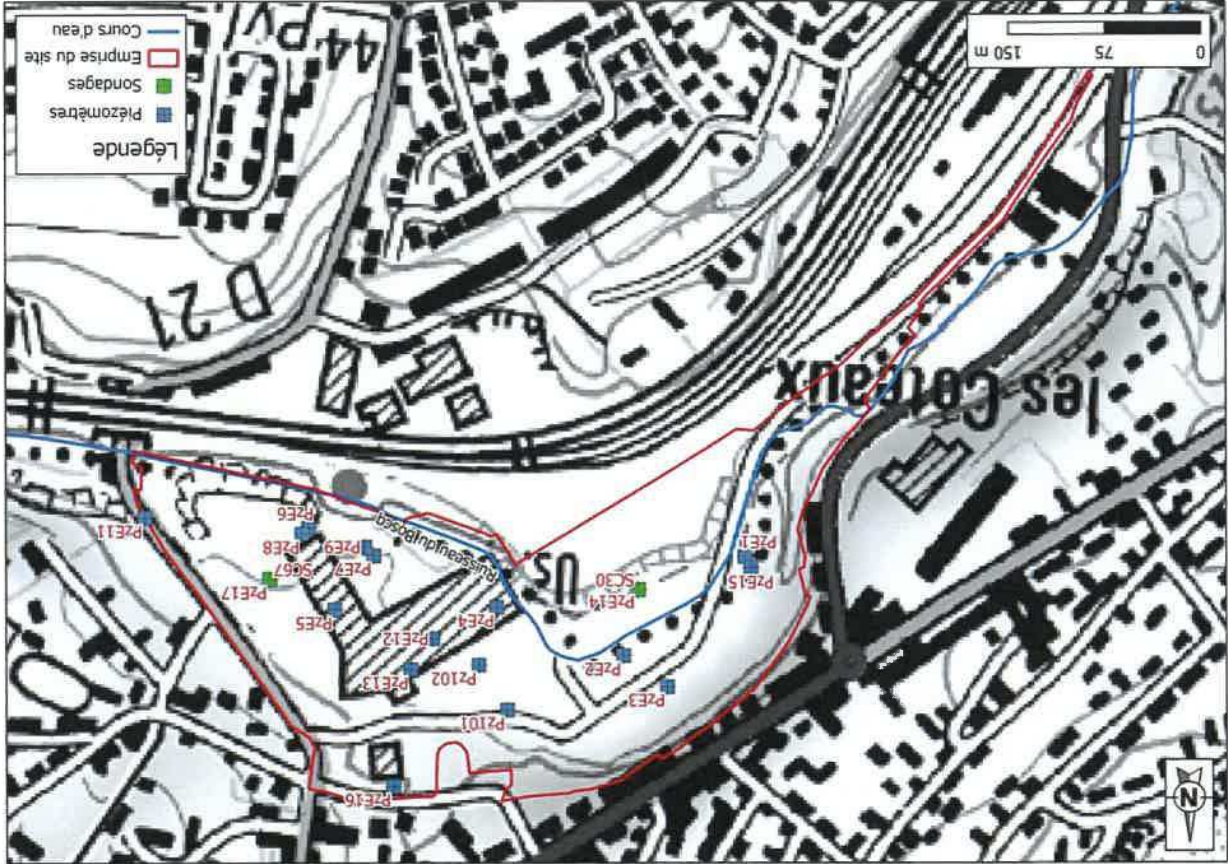


Figure 4 : Localisation des cours d'eau à proximité du site d'étude

1.3 Contexte géologique

1.3.1 Contexte géologique général

D'après la carte géologique n°172 de Granville au 1/50 000 (Figure 5) et la coupe géologique du sondage référence BSS00MMYK dans la Banque de données de Sous-Sol localisé à proximité du site d'étude, la succession lithologique attendue dans le secteur d'étude est la suivante :

- de 0 à 7,5 m de profondeur : alluvions - sables et éboulis (Quaternaire) ;
- de 7,5 à 67 m de profondeur : schistes (Briovérien).

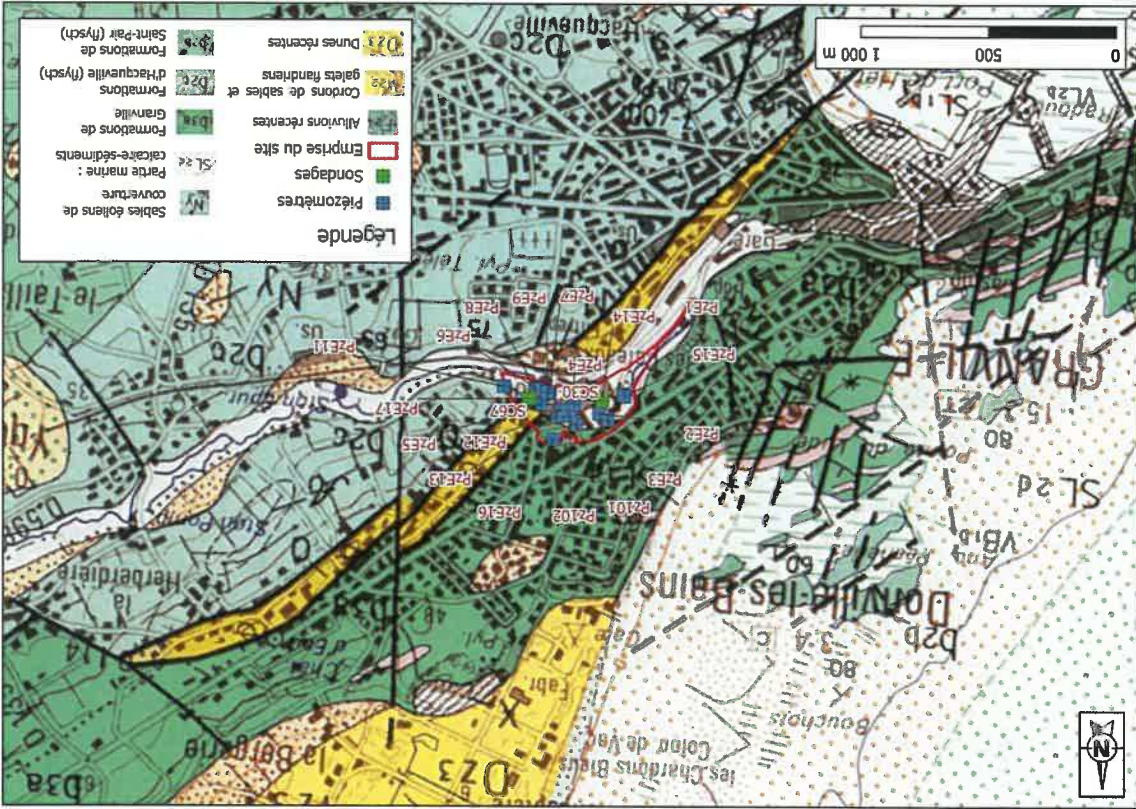


Figure 5 : Extrait de la carte géologique de la région de Granville

1.3.2 Contexte géologique local

Dix-huit piézomètres ont été mis en place entre mars et octobre 2022 au droit du site d'étude. Ainsi, la lithologie observée dans le secteur d'étude est la suivante :

- De 0 m à 5 - 15 m de profondeur : remblais et/ou alluvions récentes (Quaternaire) ;
- De 5 - 15 m à 21,3 m de profondeur : formations briovériennes (Briovérien).

Les coupes des piézomètres sont présentées en Annexe 1.

1.4 Contexte hydrogéologique

Au regard des différentes formations géologiques décrites précédemment, on peut distinguer deux entités hydrogéologiques au droit de la zone d'étude : la nappe alluviale et la nappe présente dans les formations briovériennes, également appelée nappe du socle.

La nappe alluviale est un aquifère à porosité d'interspace avec une perméabilité assez faible. Elle est présente au droit de la zone d'étude à proximité du ruisseau de Boscq, et n'est donc pas présente sur certaines parties du site.

La nappe des formations briovériennes est un aquifère à porosité de fissures. En effet, les eaux souterraines circulent principalement dans les zones fracturées du socle briovérien. Cette nappe est très réactive aux précipitations du fait de sa nature libre sur certaines parties.

Les coupes techniques des ouvrages ont été adaptées afin de ne capter que la nappe alluviale ou la nappe des formations briovériennes.

1.5 Prélèvements en nappe dans le secteur étudié

3 points de prélèvements, captant les eaux souterraines, sont référencés en 2021 dans la Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE) sur la commune de Granville et les communes adjacentes.

Le **Tableau 4** et la **Figure 6** présentent les captages référencés dans la BNPE (données 2021).

Tableau 4 : Caractéristiques des captages déclarés à la BNPE (données 2021)

Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Commune	Volume (m ³)	Usage	Nappe captée	Distance par rapport au projet (km)
OPR000035915	Stand de tir F4	Donville- Les-Bains	94 986	AEP	Schistes	2,6
OPR000035194	Stand de Tir F3			AEP		2,6
OPR000039931	"LE PONT AU RAT" BASE HELICOPTERES- STAT LD "LE PONT AU RAT"			INDUSTRIE et ACTIVITES ECONOMIQUES (hors irrigation hors énergie)		29 509

Les ouvrages recensés auprès de la BNPE captent la nappe présente dans les formations schisteuses. Ainsi, seule une partie des piézomètres mis en place (8 sur 18) capte les formations briovériennes.



Figure 6 : Localisation des prélèvements (Source : BNPE)

1.6 Inventaire des sites BASIAS et BASOL dans les environs du projet

D'après la base de données BASIAS, inventaire des anciens sites industriels et activités de service, il existe 6 sites BASIAS dans un rayon de 600 m autour des piézomètres. Ces sites sont localisés sur la Figure 7 et renseignés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Sites BASIAS dans un rayon de 500 m autour du site d'étude

Distance par rapport aux ouvrages (m)	Activités	Commune	Etat du site	Raison sociale	Etat du site	Référence
320 m de PZE11	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	GRANVILLE	Activité terminée	CODEC	Activité terminée	BN05001141
330 m de PZE15	Fabrication de produits azotés et engrais		Activité terminée	SOFO	Activité terminée	BN05001147
570 m de PZE1	Chaudronnerie, tonnelierie		Ne sait pas	Agrex	Ne sait pas	BN05001146
580 m de PZE11	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		Activité terminée	Amourette	Activité terminée	BN05001156
590 m de PZE1	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)		En activité	Quemard	En activité	BN05001126
590 m de PZE11	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		En activité	Daniel Albert	En activité	BN05001153

D'après la base de données BASOL, le site d'étude est un BASOL. Les informations concernant ce site sont renseignées dans le **Tableau 6** et sa localisation est présentée sur la **Figure 7**. Les ouvrages mis en place par la société EODD sont utilisés afin de réaliser un suivi de la qualité des eaux souterraines conformément aux informations présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Caractéristiques du site BASOL le plus proche du projet

n° BASOL	Etablissement adresse	Activités	Description	Distance par rapport aux ouvrages (m)
SSP000804701	Rue du Moulin - 50350 Donville-Les-Bains	Ancienne usine de fabrication d'engrais et d'acides sulfuriques et nitrique	Travaux de dépollution confiés à la société RETIA Etude d'impact réalisée : pollution de la nappe par des métaux lourds (plomb et nickel principalement) Suivi trimestrielle des eaux souterraines depuis 1995 Travaux de réhabilitation du site à partir de 2003	Site d'étude

Tableau 7 : Les noms et les identifiants des ZNIEFF concernées par le projet

Catégorie	Identifiant	Nom	Distance (en km)
ZNIEFF de type I	250008124	ESTRAN ROCHEUX DE GRANVILLE A JULLOUVILLE	1,3 km de PZE1
	250013132	DUNES ET MARAIS DE BREVILLE-SUR-MER	1,4 km de PZE16
ZNIEFF de type II	250020060	CARRIERE DE DONVILLE-LES-BAINS	0,9 km de PZE16
	250006479	BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	1,3 km de PZE1

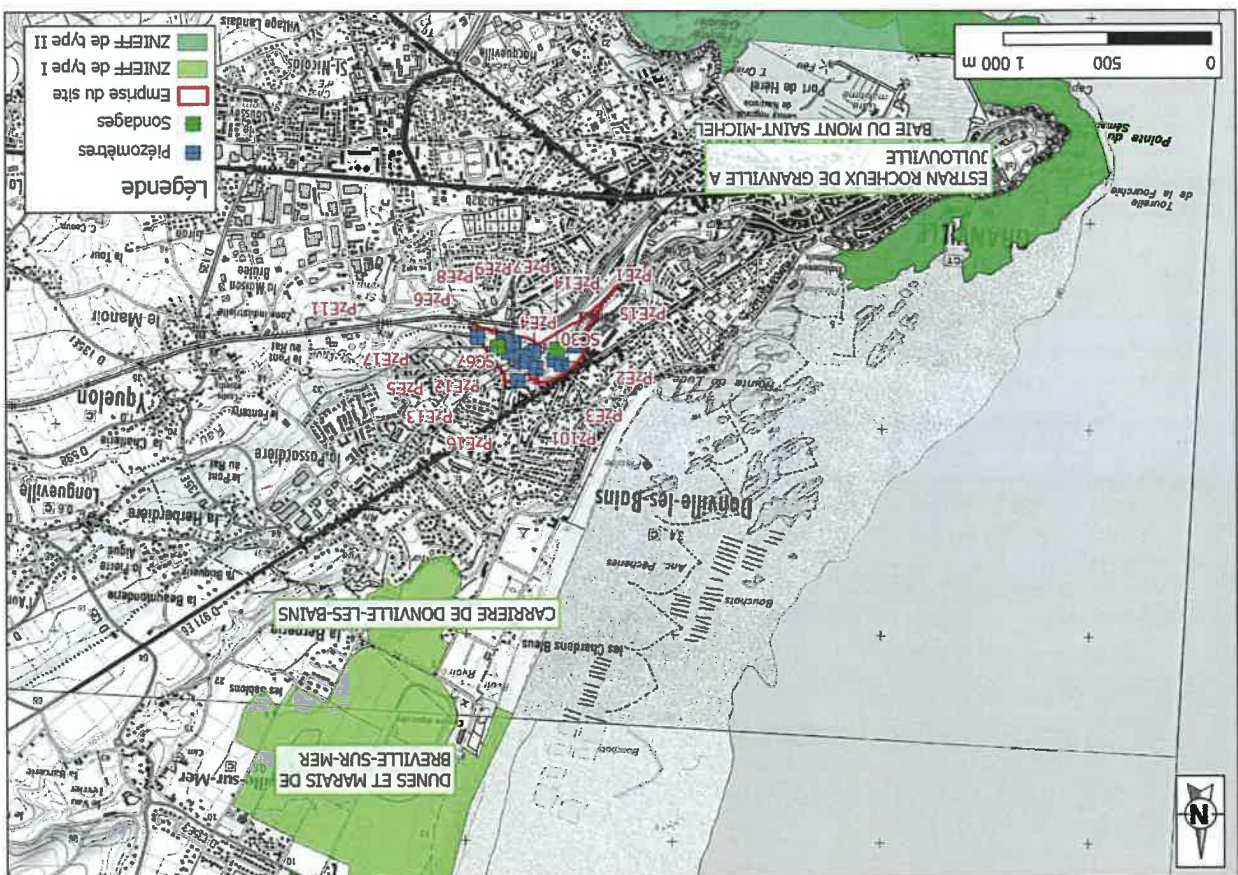


Figure 8 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site d'étude

1.7.2 Natura 2000

Il existe deux types de sites Natura 2000 :

- les ZPS selon la Directive Oiseaux (2009/147/CE) du 30 novembre 2009 : Les ZPS sont des zones de protection spéciale dans un but de protection de l'avifaune et plus particulièrement des espèces migratoires ;
- les ZSC selon la Directive Habitats du 21 mai 1992 (92/43/CEE) : Les ZSC sont des zones spéciales de conservation dans un but de conservation des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné.

Les sites Natura 2000 les plus proches de la zone concernée par le projet sont présentés dans le **Tableau 8** et la **Figure 9**.

Tableau 8 : Les sites Natura 2000 proches de la zone d'étude et leurs identifiants

Appellation du site	Code site	Types de site	Intérêt	Distance au site d'étude (km)
Chausey	FR2500079	ZSC	Les îles granitiques de Chausey constituent le plus vaste archipel d'Europe La zone marine présente une forte diversité de milieux marins qui font son intérêt écologique	1,6 km
Baie du Mont-Saint-Michel	FR2500077	ZSC	Site inter-régional, la baie du Mont Saint-Michel correspond à un vaste écosystème de haute valeur paysagère découvrant, à marée basse, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de grèves, de vasières et de bancs de sable Les phénomènes de sédimentation et de géomorphologie marines de grande ampleur lui confèrent un intérêt majeur international abritant régulièrement plus de 2000 oiseaux d'eau	1,6 km
Chausey	FR2510037	ZPS	Le site, en contact avec le littoral breton orienté nord, le littoral normand orienté ouest et la Baie du Mont Saint-Michel, présente une fréquentation régulière et importante d'oiseaux marins dont certains sont d'importance communautaire	2 km
Baie du Mont-Saint-Michel	FR2510048	ZPS	La Baie du Mont Saint-Michel occupe une dépression d'environ 500 km ² et possède le deuxième plus grand marais d'Europe La richesse biologique et la productivité du site permettent une grande diversité d'activités liées à la qualité des milieux naturels : pastoralisme, pêche maritime embarquée et à pied, pêche en eau douce, conchyliculture, chasse au gibier d'eau, randonnées pédestres	2 km

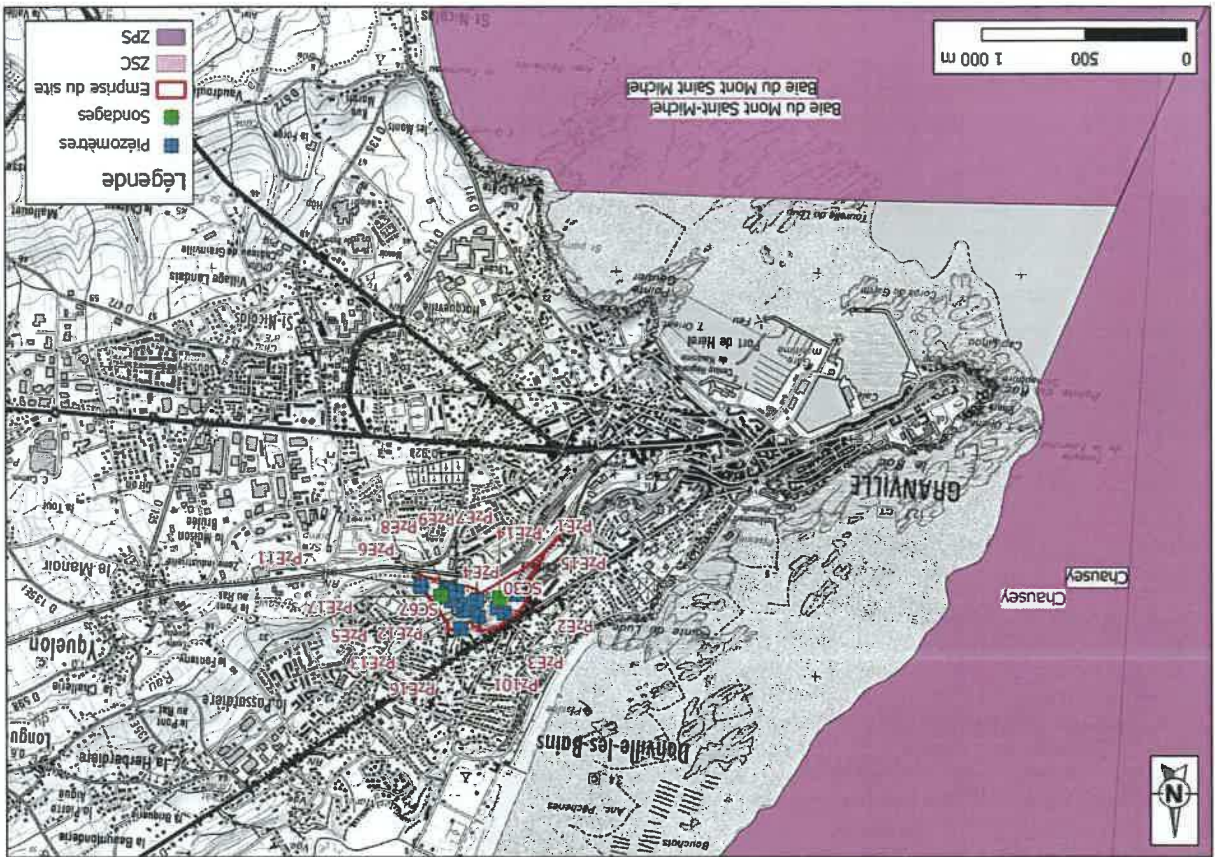


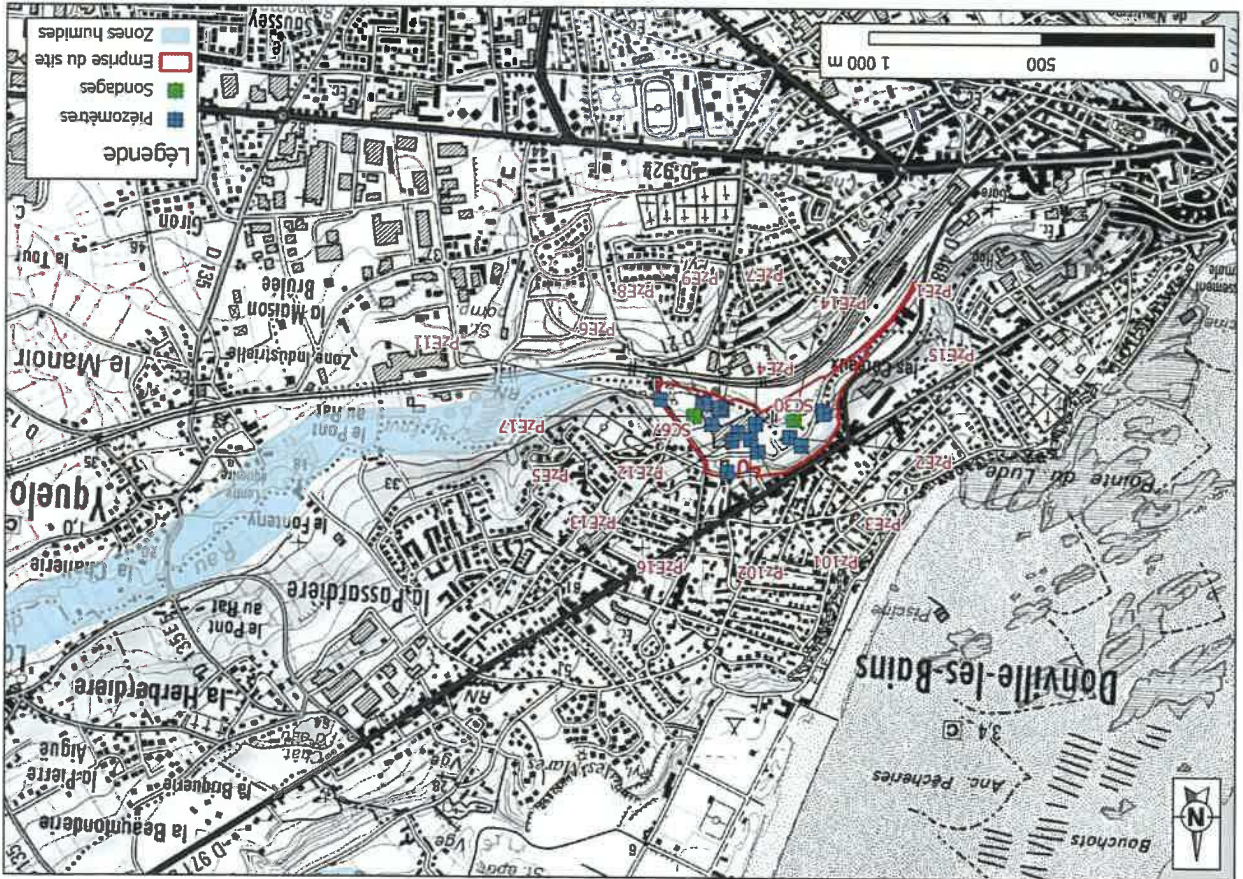
Figure 9 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du site d'étude

1.8 Les zones humides

Les données concernant les zones à dominante humide proviennent de la base CARMEN du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Le piézomètre PZE11 est localisé à 200 m de la zone humide la plus proche. Cette zone correspond au lit majeur du Ruisseau du Boscq.

La Figure 10 présente les zones à dominante humides les plus proches du site d'étude.

Figure 10 : Carte des zones à dominante humide à proximité de la zone d'étude



► Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour la régularisation de 18 piézomètres et de 2 sondages

RETIA

1.9 Contexte réglementaire

1.9.1 SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

La zone d'étude est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Le SDAGE 2022-2027 a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 avril 2022. Ce SDAGE a pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin et mettre en œuvre les actions permettant d'atteindre les différents objectifs fixés.

L'objectif principal du SDAGE, en plus de l'atteinte du bon état des masses d'eau, est la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les 5 enjeux majeurs pour la gestion de l'eau dans le bassin sont les suivants :

- Enjeu 1 : réduire les pollutions et préserver la santé,

- Enjeu 2 : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau,

- Enjeu 3 : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses,

- Enjeu 4 : concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers,

- Enjeu 5 : mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Les 5 orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 sont données dans **Tableau 9**.

Tableau 9 : Orientations fondamentales du SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022-2027

Orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027
1. Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée.
2. Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable.
3. Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles.
4. Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique.
5. Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

1.9.2 SAGE « Sée et Côtiers Granvillais »

La commune de Granville et ses alentours sont implantés sur le territoire concerné par le SAGE « Sée et Côtiers Granvillais ».

Ce SAGE est actuellement en élaboration. Ainsi, aucun règlement n'a été prescrit pour ce SAGE. Le projet ne sera donc soumis à aucune prescription.

1.9.3 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

La mise en place d'un réseau national de continuités écologiques, la Trame Verte et Bleue, est une des mesures phares du Grenelle de l'environnement. Cette démarche, s'inscrivant pleinement dans l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité, vise à favoriser les déplacements et la migration de certaines espèces en préservant et restaurant des continuités écologiques entre les milieux naturels.

Les enjeux prioritaires du SRCE de Basse-Normandie sont :

- Connaissance de la localisation des habitats naturels ;
- Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux (en complément des espèces protégées réglementairement) par les projets d'aménagements (projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements (article L.371-3 du Code de l'Environnement)) ;
- Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte ;
- Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques de la matrice verte ;
- Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques des zones humides ;
- Restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques des cours d'eau ;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse-Normandie a été approuvé par délibération du Conseil régional et par arrêté du préfet de région en juillet 2014.

Selon le zonage de la trame verte et bleue, le projet est localisé dans un corridor peu fonctionnel de la matrice bleue (**Figure 11**).

1.9.4 Plan de gestion des risques inondation

Le PGRI Seine-Normandie 2022-2027 concerne les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, par submersion marine, par remontée de nappe ou par phénomènes de ruissellements intenses.

Dans ce cadre, la stratégie de gestion des risques d'inondation (SNGRI) fixe 4 défis à relever :

- Développer la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage ;
- Aménager durablement les territoires ;
- Mieux savoir pour mieux agir ;
- Apprendre à vivre avec les inondations.

Le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie a été approuvé par arrêté le 3 mars 2022.

Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

- Objectif 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité ;
- Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages ;
- Objectif 3 : Améliorer la prévention des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à gérer la crise ;
- Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque.

La commune de Granville n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) ou Territoires à Risques Inondations (TRI).

1.9.5 Périmètres de protection de captage

D'après les informations disponibles sur le site Internet carto.atlasante.fr et consulté le 16/01/2024, le projet n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captages.

2. Incidence des travaux sur les eaux superficielles et les milieux aquatiques associés

2.1 Incidence du projet en phase travaux

Les ouvrages ont été réalisés selon une méthode de foration destructive permettant la gestion des cuttings et n'impliquant aucun rejet dans les eaux superficielles. Les sondages ont été comblés dans les règles de l'Art à la suite de leur foration.

Le projet n'a donc eu aucun impact quantitatif ou qualitatif sur les eaux superficielles et les milieux aquatiques associés en phase chantier.

2.2 Incidence du projet en phase définitive

En phase définitive, les piézomètres sont utilisés afin de réaliser un suivi de la qualité de la nappe au droit du site d'étude. Ces prélèvements sont ponctuels et non continus dans le temps.
Ainsi, en phase définitive, aucun impact quantitatif ou qualitatif sur les eaux superficielles et les milieux associés ne pourra être observé.

3. Incidence du projet sur les eaux souterraines

3.1 Impacts en phase travaux

3.1.1 Impact quantitatif sur les écoulements souterrains

La réalisation des ouvrages, selon une méthode de foration destructive et selon les règles de l'art, n'a impliqué aucun prélèvement d'eau souterraine. Suite à leur foration, les sondages ont été comblés dans les règles de l'art.

D'un point de vue quantitatif, les opérations de nettoyage et de développement des piézomètres ont été ponctuelles, à faible débit et restreintes dans le temps et n'ont donc aucune incidence sur la ressource en eau.

3.1.2 Impact qualitatif

Les ouvrages ont été conçus de manière à capter la nappe alluviale ou la nappe présente dans les formations brioviennes. Il s'agit donc d'ouvrages sélectifs. Les profondeurs et les coupes techniques ont donc été adaptées à cet effet.

De plus, la réalisation des ouvrages a été faite de sorte à éviter toute infiltration d'eau superficielle vers les eaux souterraines. En effet, un bouchon d'argile a été mis en place et un capot hors-sol avec massif de scellement a été installé en tête de chaque ouvrage.

La réalisation des travaux a respecté les règles de l'Art en matière de forage d'eau. Toutes les précautions ont été prises pendant les travaux de forage pour éviter tout risque d'infiltration d'eaux de surface.

Pendant la phase de travaux, il existe toutefois un risque ponctuel de déversements de produits dans le sol ou l'ouvrage en cours de réalisation. Cependant, ces risques ont été limités grâce aux mesures de prévention qui ont été prises. En effet, des précautions ont été mises en œuvre comme l'absence de stockage de produits chimiques sur le site et le matériel qui a été vérifié avant les travaux afin de contrôler la propreté et la présence éventuelle de fuites.

L'incidence de la réalisation des ouvrages sur les eaux souterraines a donc été donc négligeable.

3.2 Impacts en phase définitive

3.2.1 Impact quantitatif sur les écoulements souterrains

En phase définitive, les piézomètres sont utilisés afin de réaliser des prélèvements ponctuels de la nappe dans le cadre d'un suivi environnemental.

Le projet n'aura donc pas d'impact quantitatif significatif dans la phase définitive.

3.2.2 Impact qualitatif sur les écoulements souterrains

La présence au sommet des piézomètres d'un capot hors-sol sur massif de scellement empêchera le déversement de substances potentiellement polluantes et la mise en place du bouchon étanche avec sobranite empêchera tout risque d'infiltration vers les eaux souterraines.

De plus, la réalisation des prélèvements n'a impliqué aucune injection de toute sorte.

Par conséquent, le projet n'aura donc pas d'impact qualitatif dans la phase définitive. Il ne modifiera donc pas la qualité des eaux souterraines.

4. Incidence sur le milieu naturel et les sites Natura 2000

Les données relatives aux zones naturelles sensibles ont été recueillies auprès des services de la DREAL (base de données CARMEN).

► Zone humide

Les ouvrages sont localisés à moins de 200 m d'une zone à dominante humide (**Figure 10**), les travaux étant de dimensions modestes, ils n'ont eu aucune incidence sur celle-ci.

► Site Natura 2000

La zone d'étude des ouvrages se situe à 1,6 km du site Natura 2000 le plus proche (**Figure 9**), les travaux étant de dimensions modestes, ils n'ont eu aucune incidence directe ou indirecte (**Annexe 2**).

► ZNIEFF

La ZNIEFF la plus proche de la zone d'étude des ouvrages est localisée à 0,9 km (**Figure 8**), les travaux étant de dimensions modestes, ils n'ont eu aucune incidence directe ou indirecte.

Les zones naturelles sensibles ne sont pas vulnérables vis-à-vis des ouvrages mis en place.

5. Compatibilité avec les textes réglementaires

5.1 Plan de Prévention du Risque Inondation

La commune de Granville n'est concernée par aucun PPRi. Par conséquent, le projet n'est soumis à aucune prescription.

5.2 Compatibilité du projet avec le SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (2022-2027)

La compatibilité au SDAGE s'apprécie au regard :

- des objectifs d'état attribués à chaque masse d'eau ;
- des orientations et dispositions rassemblées en 5 orientations fondamentales.

Le SDAGE comporte 5 orientations fondamentales, déclinées en orientations qui donnent les grands thèmes d'action permettant de satisfaire aux exigences d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et en dispositions qui exposent les moyens et les méthodes pour atteindre et respecter les objectifs des eaux.

Ceci étant, la réalisation des ouvrages est tout à fait compatible avec les objectifs du SDAGE concernés, à savoir :

- 1) Objectifs de qualité des eaux souterraines

Les ouvrages ont été réalisés selon les règles de l'art et ils ne seront donc pas à l'origine d'une contamination de la nappe par infiltration d'eau superficielle. De plus, la réalisation des prélèvements n'a impliqué aucune injection de toute sorte. Enfin, les sondages ont été comblés dans les règles de l'Art.

- 2) Objectifs de quantité des eaux souterraines

Les ouvrages ont été équipés de manière à capter la nappe superficielle ou la nappe des formations briovériennes. De plus, la réalisation des opérations de nettoyage et de développement lors des travaux ont été ponctuelles et à faible débit impliquant un impact quantitatif négligeable. Enfin, les prélèvements réalisés sont ponctuels et non continus dans le temps. Il n'y a donc pas eu d'impact quantitatif sur les eaux souterraines.

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées par le projet sont données dans le **Tableau 10** ainsi que les actions entreprises par le projet pour répondre aux dispositions prévues. Les orientations fondamentales non concernées par le projet ne sont pas présentées dans ce tableau. Il s'agit des orientations fondamentales suivantes :

- Orientation fondamentale 2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable ;
- Orientation fondamentale 3 : Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles ;
- Orientation fondamentale 4 : Pour un territoire préparé : Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique ;
- Orientation fondamentale 5 : Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

Le projet s'inscrit dans une démarche compatible avec les défis du SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Tableau 10 : Enjeux et orientations du SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et positionnement du projet

Actions entreprises par le projet	Dispositions concernées par le projet	Orientation		Orientation fondamentale 1 : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
Les ouvrages sont localisés à 200 m d'une zone humide. Cependant, les opérations de nettoyage et de développement ainsi que prélèvements ont été ponctuels dans le temps et à faible débit. Ainsi, ils n'ont eu aucun impact sur cette zone.	D 1.2.5 : Limiter les prélèvements dans les nappes et rivières contribuant au fonctionnement des milieux humides	Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaire au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état	0 1.2	

5.3 Compatibilité avec le SAGE « Sée et Côtiers Granvillais »

La commune de Granville et ses alentours sont localisés sur le territoire concerné par le SAGE « Sée et Côtiers Granvillais ». Ce SAGE étant en phase d'élaboration, le projet n'est donc soumis à aucune prescription.

5.4 Compatibilité avec le Schéma Régional de Coherence Ecologique (SRCE)

Les piézomètres mis en place dans le cadre de ce dossier ont une emprise très limitée et inférieure à 1 m². Ainsi, ils ne constituent aucun obstacle ou rupture des corridors écologiques identifiés dans la Trame Verte et Bleue.

5.5 Compatibilité avec les périmètres de protection des captages existants

D'après les informations disponibles sur le site Internet carto.atlasante.fr, le projet n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captages. Il n'y aura donc pas de problème de compatibilité avec le projet.

5.6 Conclusions

Au vu des éléments présentés dans ce dossier, la réalisation des ouvrages n'aura donc eu aucune incidence sur son environnement (eaux souterraines, eaux superficielles, milieux aquatiques et zones naturelles). Aucune mesure d'accompagnement n'apparaît donc nécessaire.

6. Choix du site et de la solution

Dans le cadre d'un suivi de la qualité de la nappe et de la réalisation d'une étude hydrogéologique sur la commune de Granville (50), la société RETIA a mandaté GINGER BURGAP pour la régularisation de dix-huit piézomètres et de sondages réalisés par les sociétés EODD et AECOM entre mars et octobre 2022.

Ces ouvrages sont donc nécessaires à cette étude.

La position des ouvrages a été définie en fonction des caractéristiques de la zone d'étude et de son occupation. En effet, les piézomètres mis en place par EODD ont été installés afin de recueillir des données manquantes pour la bonne compréhension de l'hydrogéologie au droit du site.